

ENTRE PSEUDONYMAT ET ANONYMAT DANS L'ŒUVRE DE CHARLES SOREL : PRATIQUE ET PENSÉE DE LA DISSIMULATION

Amadou Woury BALDE
Université François-Rabelais, Tours

Abstract (En): Among the immense number of books written by Charles Sorel, only some of them have an author's name or the author's real name. Actually, most of his books are anonymously published or under pseudonyms. Sorel even signs some of his books with only his surname and sometimes states his historiographer mission of France. Prolific author, novelist, historian, philosopher and literary critic, Sorel systematically opposes his books and the classes into two categories: entertaining and serious books. This work aims at studying Charles Sorel's dissimulation practice. In his books he even wonders about this practice and gives a reflection that allows us, partly, to understand why he did not sign some of his books.

Keywords (En): pseudonym ; anonymous ; dissimulate ; serious genres ; entertaining genres

Mots-clés (Fr): pseudonyme ; anonyme ; dissimuler ; genres sérieux ; genres divertissants

1. Présentation de l'œuvre de Charles Sorel

Dans sa biographie consacrée à Charles Sorel, Émile Roy parle d'une cinquantaine d'ouvrages attribués à cet auteur. Cependant Sorel n'a signé que quelques-uns de ces ouvrages ; la plus grande partie porte un pseudonyme ou reste anonyme. « Esprit [...] vigoureux et fécond » (ROY, 1891 : Avant propos), Charles Sorel est un auteur prolifique connu principalement pour être l'auteur de *Histoire comique de Francion*, œuvre publiée pour la première fois en 1623. Ce livre connaîtra deux autres éditions remaniées en 1626 et en 1633. À travers cet ouvrage présenté comme le roman le plus lu au XVII^e siècle après *La princesse de Clèves* de Madame de Lafayette, Charles Sorel signe la naissance de l'histoire comique, genre marqué principalement par le souci de la vraisemblance. Le *Francion* traduit les aspirations du jeune Sorel à se démarquer du roman d'aventures héroïco-sentimentales au profit d'une nouvelle manière d'écrire qui se veut originale. En effet, hostile au merveilleux romanesque, Sorel crée un nouveau genre en opposition et en concurrence au roman. Mais, au-delà même du roman, c'est la littérature dite aristocratique ou héroïque qui est mise en cause par Sorel.

La volonté de réinventer les manières d'écrire et de renouveler les modes de diffusion du savoir est caractéristique de toute la carrière littéraire de Sorel. Qu'il s'agisse de ses histoires comiques, ses œuvres galantes, historiques ou philosophiques, l'auteur du *Francion* a toujours voulu donner à ses ouvrages une fonction d'examen critique des pratiques littéraires. Cependant, bien qu'on note cette cohérence qui donne une certaine unité d'ensemble à son œuvre, on remarque une sorte de césure dans la carrière littéraire de Sorel. En fait, on peut distinguer deux ensembles de livres dans l'œuvre de cet écrivain. D'une part, un premier groupement d'ouvrages publiés entre 1620 et 1633 et qui ne sont pas signés par Sorel. D'autre part, un second groupement de livres, parus à partir de 1634, que

Sorel a signés de son nom et dont il n'a cessé de revendiquer la paternité. Toutefois il faut noter qu'il y a un enchevêtrement entre ces deux périodes qui scindent en deux la carrière littéraire de Sorel. Dans l'intervalle de 1620 à 1633, on retrouve quelques écrits que l'auteur a signés comme il existe des ouvrages anonymes écrits par Sorel dans le second intervalle que nous avons indiqué. Cette classification permet surtout de donner une représentation d'ensemble de l'œuvre de Sorel en ce sens qu'elle nous permet de voir de part et d'autre d'une ligne de démarcation une tendance dominante dans les habitudes auctoriales de l'auteur du *Francion*.

De 1620 à 1633, on peut relever plusieurs œuvres attribuées à Charles Sorel : *Histoire amoureuse de Cléagénor et de Doristée* (1621), *Le palais d'Angélie* (1622), *Les Nouvelles françaises* (1623), œuvre remaniée et publiée sous le titre de *Nouvelles choisies* en (1645), *Histoire comique de Francion* (1623), rééditée en 1626 et en 1633 sous le titre de *La vraie histoire comique de Francion*, *L'Orphize de Chrysante* (1626), *Le Berger extravagant* (1627), réédité en 1633 sous le titre d'*Anti-Roman*. On peut ajouter à cette liste *La maison des jeux* (1642), *Polyandre* 1648, *La description de l'île de portraiture et de la ville des portraits* (1656). Aucun de ces ouvrages ne porte le nom de Charles Sorel lors de leur publication et à l'exception de *Francion* et du *Berger extravagant*, ils sont tous publiés de façon anonyme. En effet, les dernières éditions de 1633 du *Francion* et du *Berger extravagant* paraissent sous les pseudonymes respectifs de Nicolas Moulinet, sieur du Parc, et de Jean de la Lande, poitevin.

À la suite de cette première catégorie d'ouvrages qui ne portent pas le nom de Sorel, paraît à partir de 1634 une série d'ouvrages que l'auteur du *Francion* a signés de son nom. Cette série d'ouvrages est inaugurée par le premier volume de *La science universelle* (1634). On trouve le nom de Sorel (« Carolo Sorello ») dans le quatrain de Guy Patin, ami de l'auteur. Dans les autres volumes de *La Science universelle*, le nom de l'auteur apparaît sous diverses formes. Parfois, on ne trouve que son nom de famille (ex : « La science universelle de Sorel ») et dans d'autres cas le nom est associé à la charge de premier historiographe de France que Sorel acquiert à partir 1636. Parmi ces ouvrages signés par Sorel, on peut citer, entre autres, *La solitude et l'amour philosophique de Cléomède* (1640), *De la perfection de l'homme* (1655), *La Bibliothèque française* (1664), *De la connaissance des bons livres* (1671).

2. Établissement d'une bibliographie personnelle de l'auteur

Dans le premier volume de *La Science universelle*, Sorel consacre à sa propre bibliographie une partie intitulée « L'Avvertissement sur ce livre, et sur quelques choses qui en dépendent »¹. On retrouvera cet Avvertissement dans les éditions ultérieures de *La Science universelle* (1641 – 1647) mais aussi dans « L'ordre et

¹ Toutes les citations qui renvoient à ce texte seront présentées comme suit : (« L'Avvertissement », p. ...). Nous travaillons avec l'édition de *La Science universelle* de 1641.

l'examen des livres attribués à l'auteur de la bibliothèque française »², texte situé dans *La Bibliothèque française* parue en 1664. Qu'est-ce qui explique ce besoin d'établir sa propre bibliographie chez Charles Sorel ?

Dans l'« Avertissement » de 1634, Sorel cite une liste d'ouvrages dont il reconnaît être l'auteur. Il s'agit du *Traité du courtisan chrétien*, *Des vertus du roi*, de l'*Avertissement sur l'histoire de France*, *De l'histoire de la monarchie française*, *Des pensées chrétiennes sur la première table des commandements de Dieu*, du traité de *La solitude et de l'amour philosophique*. Sorel affirme aussi avoir écrit plusieurs lettres et discours moraux et politiques qui peuvent être publiés sous les titres des *Exercices de vertu*, ou *Adresses de vertu*, ou *Exercices moraux*. Ces ouvrages traitent selon l'auteur de sujets graves. Il poursuit en mentionnant *L'Orphize de Chrysante*, *Les Nouvelles françaises* et quelques histoires de ce temps.

Après ce relevé des ouvrages que reconnaît l'auteur de *La Bibliothèque française*, Sorel parle des ouvrages qu'on lui attribue « injustement ». Cependant il ne dresse pas vraiment une liste comme il l'a fait pour les œuvres qu'il assume. Il faut attendre « L'ordre et l'examen des livres attribués à l'auteur de la bibliothèque française » de 1664 pour que Sorel recense les ouvrages qu'il refuse de reconnaître : il les cite et les commente longuement. Ces livres sont, entre autres, *Les « diverses fortunes de Cléagéor »*, *Le Palais d'Angélie*, *Les Nouvelles françaises*, réédité sous le titre de *Les Nouvelles choisies*, *L'orphize de Chrysante*, *La « Suite de la Polixène »*, *Histoire comique de Francion*, *Le Berger extravagant*.

En citant les titres des ouvrages qu'il renie, il semble que Sorel aspire à dissiper le doute sur les œuvres dont il entend se réclamer l'auteur. On remarque qu'à travers les deux textes bibliographiques établis par Sorel, les ouvrages qu'il renie correspondent à ceux qui ne portent pas son nom, c'est-à-dire les livres écrits principalement entre 1620 et 1633, et les ouvrages qu'il avoue avoir rédigés renvoient à ceux qu'il a signés, c'est-à-dire les textes parus à partir de 1634. Sorel se base en fait sur cet ordre de publication de ses œuvres pour les opposer. Ainsi, dans le texte de 1634, il évoque évasivement les œuvres qu'on lui attribue « injustement » en ces termes : « Il faut déclarer ici librement que l'on lui attribue encore d'autres livres qui ont été imprimés lorsqu'il n'avait que seize ou dix-sept ans » (« L'Avertissement », p. 359). Les références à son âge ne sont pas exactes, l'auteur cherche surtout à dévaloriser les ouvrages qu'il n'a pas signés et à les distinguer de ceux qu'il assume, lesquels, selon lui, ont principalement été écrits lorsqu'il avait environ vingt-cinq ans, ce qui correspond à l'âge de la majorité à l'époque.

Outre l'évocation de l'âge pour distinguer les deux catégories d'ouvrages, dans sa bibliographie de 1634, Sorel oppose les sujets traités dans les ouvrages qu'il avoue et dans ceux qu'il désavoue. Les premiers traitent de sujets graves alors que les livres qu'on lui attribue et qui ne portent pas son nom traitent de sujets légers. Sorel range en fait les ouvrages ne portant pas son nom dans la catégorie des livres de divertissement : « il y a plusieurs livres modernes qui ne portent point le nom

² Toutes les citations qui renvoient à ce texte seront présentées comme suit : (« L'ordre et l'examen », p. ...). Nous travaillons avec l'édition de *La Bibliothèque française* de 1667.

d'auteur, parce que ceux qui les ont composés s'y sont employés par plaisir, et n'ont jamais prétendu avoir de la gloire par là » (« L'Avertissement », p. 360) ; il appuie son assertion d'exemples d'ouvrages célèbres qui ne sont pas signés. Parmi ces exemples, il cite *Francion* qui selon lui est un enfant « exposé, abandonné » (« L'Avertissement », p. 361) repris, et remanié par plusieurs autres auteurs. Il commente longuement le *Francion* qu'il présente comme une œuvre collective à laquelle il aurait contribué en tant que correcteur et censeur :

L'on prétend qu'il ait fait un livre qui se raille des gens de justice et d'épée, des pédants, des faiseurs de lettres et de vers, et de beaucoup d'autres gens ; si l'on veut l'on croira que l'ayant lu quelquefois en l'état que le premier auteur l'avait mis, et voyant que le dessein était assez agréable, il y a pris quelque plaisir, et s'est fâché seulement d'y voir quelque chose contre la bienséance, de sorte que ça a été lui de vérité qui retrancha ce qui s'y trouvait capable d'offenser les oreilles chastes, et qui au lieu de cela a fait insérer quelques contes qui n'avaient qu'une gaieté innocente, et qui rendaient le livre plus grand et plus accompli. (« L'Avertissement », p. 362)

Le dessein de l'auteur est le même dans « L'ordre et l'examen des livres attribués à l'auteur de La Bibliothèque française ». On retrouve de nouveau les deux aspects sur lesquels est basée la distinction entre les deux catégories d'ouvrages dont parle Sorel : l'âge de l'auteur et la qualité des sujets traités. Ainsi après avoir fini de citer les livres qu'il renie, l'auteur conclut :

Voilà à peu près les Liures qui ayant paru sans nom d'Auteur sont attribués à celui qui nous donne maintenant matière d'entretien. [...] Encore que tous ces ouvrages-la ayant été imprimés en divers temps selon la volonté des Libraires, cela n'empêche pas qu'ils ne soient anciens, & qu'on ne croit qu'ils viennent la plupart du premier âge de leur Auteur. Cela étant, on peut dire pour leurs excuses ; qu'il y a temps de rire, comme il y a temps de pleurer ; que ce sont les occupations d'une belle jeunesse, qui a aimé les gaietés & les galanteries. (« L'ordre et l'examen », pp. 405-406)

Cette conclusion qui se poursuit sur plusieurs pages est suivie de la présentation des livres dont Sorel reconnaît être l'auteur. Le vocabulaire employé pour évoquer les deux catégories d'ouvrages devient de plus en plus explicite. Sorel parle à propos des œuvres qu'il renie de « petits essais de jeunesse » (« L'ordre et l'examen », p. 410) et de « livre qu'on doit considérer le moins » (« L'ordre et l'examen », p. 411) et pour ce qui est des ouvrages qu'il assume, il parle plutôt de « Pièces entièrement sérieuses, qui ne buttaient qu'à la recherche des Sciences & des bonnes mœurs, et à la description des plus illustres actions » (« L'ordre et l'examen », p. 412).

Ainsi, on remarque que l'auteur essaye de créer une rupture nette entre les ouvrages qu'on lui attribue « injustement » et ceux qu'il reconnaît : les premiers ont été publiés lorsqu'il était très jeune et se caractérisent par la bassesse de leurs sujets alors que les seconds sont des œuvres qui traitent de sujets nobles. Sorel associe de façon claire les livres qu'on lui attribue à des livres de jeunesse alors que ceux dont il reconnaît la paternité sont des œuvres sérieuses qui ont été écrites à l'âge de la maturité (vingt-cinq ans et au-delà). Même si à aucun moment, Sorel n'a avoué ouvertement être l'auteur des livres qu'il désavoue, il reconnaît

indirectement les avoir écrits lorsqu'il était très jeune : ce qui est, en partie, vrai. Mais d'où vient cette propension morbide de cet auteur à renier jusqu'à son ouvrage le plus célèbre ?

3. Justification et aveu implicite de l'auteur

À travers l'« Avertissement » de 1634 et « L'ordre et l'examen des livres » de 1664, Sorel semble se justifier d'avoir écrit les œuvres divertissantes au même moment qu'il les désavoue. Cela rend compte de la complexité de la tâche à laquelle s'adonne l'auteur du *Francion*. Il ne reconnaît que ses œuvres sérieuses, mais il ne peut s'empêcher de faire l'éloge de ses œuvres divertissantes. D'ailleurs il n'a décidé « d'établir lui-même sa bibliographie [qu'] afin de montrer que, même s'il se consacre essentiellement à *La Science universelle*, il ne renie pas ses anciens ouvrages » (ROUX, 2012 : 373).

Dans le texte de 1634, Sorel parle d'ouvrages qu'il aurait écrits lorsqu'il était jeune :

[...] il se souvient bien d'avoir été jeune, et d'avoir fait des livres convenables à son âge ; mais il croit que tant s'en faut que l'on les lui puisse reprocher, qu'au contraire il les peut alléguer pour montrer qu'en un siècle où il y a des vieillards qui s'égarer de la raison et s'emploient à des ouvrages inutilement, il a eu cette satisfaction de travailler utilement. (« L'Avertissement », p. 358)

Quels sont véritablement ces livres dont parle Sorel ? S'agit-il des œuvres qu'il désavoue et qu'il qualifie de divertissantes ? Tout compte fait, cette citation exprime le désir inavoué de Sorel de se justifier d'avoir écrit des œuvres divertissantes au cours de ses jeunes âges. On peut dire que « L'âge apparaît ici comme une excuse. Mais présenter des excuses revient à reconnaître l'acte pour lequel on les présente » (ROUX, 2012 : 374). Sorel reconnaît donc avoir bien écrit les œuvres divertissantes qu'il désavoue, mais il refuse tout simplement de le dire ouvertement.

Plus tard dans sa bibliographie de 1664, il avouera de nouveau s'être exercé, au cours de sa jeunesse, à l'écriture et avoir produit des ouvrages qu'il n'a pas signés. En effet, l'auteur affirme que ses premiers livres étaient une façon d'exercer ses qualités d'écrivain et de voir le succès ou non qu'ils pourraient susciter : « ses premiers Ouvrages ont été faits comme en cachette, afin d'éprouver le succès qu'ils auraient avant que de les avouer » (« L'ordre et l'examen », p. 392). Donc à travers les bibliographies de 1634 et de 1664, Sorel non seulement se justifie d'avoir écrit les livres qu'il renie, mais aussi avoue ne pas les avoir signés.

Cette reconnaissance implicite est accompagnée d'un éloge des ouvrages dont il est l'auteur, mais qu'il refuse de reconnaître ouvertement. Ainsi dans l'« Avertissement », Sorel parle du mérite d'écrire des ouvrages satiriques et comiques : il « faut haïr cette sévère philosophie qui défend autant les ris que les larmes. Mais outre que l'on peut se réjouir en lisant l'Anti-roman, l'on y trouve le moyen de reconnaître toutes les fautes des romans et de la poésie » (« L'Avertissement », p. 365). Il considère que les livres comiques et satiriques

sont des œuvres d'apprentissage dont le rôle est d'« inciter à la vertu et à faire fuir le vice » (« L'Avertissement », p. 359). Les histoires comiques sont en fait des œuvres satiriques qui sous l'apparence de simples œuvres de divertissement véhiculent des enseignements très utiles. D'ailleurs Sorel trouve qu'il est plus difficile d'écrire des « satires » que de simples romans : « et l'on ne considère pas qu'une bonne satire vaudrait encore mieux en ce temps-ci, et qu'il est plus malaisé d'y réussir » (« L'Avertissement », p. 360).

Sorel insiste surtout sur l'éloge du *Berger extravagant*, œuvre à laquelle il trouve d'immenses qualités et qu'il semble reconnaître explicitement aussi bien dans le texte de 1634 que dans celui de 1664. Sorel considère que ce type de roman, c'est-à-dire l'anti-roman, qui tâche de corriger les défauts des romans doit être classé dans la catégorie des œuvres sérieuses puisqu'il s'attaque au paganisme. Il cite plusieurs ouvrages qu'il compare au *Berger extravagant* : *Les institutions divines* de Lactance, *Le livre contre les Gentils* de Arnobe, *La cité de Dieu* de Saint Augustin. *Le Berger extravagant* aux yeux de Sorel est une œuvre essentielle et nécessaire :

L'on dit que pour censurer les romans, l'on a fait un autre roman ; mais n'était-il pas nécessaire de faire un tel livre pour attirer les hommes mondains à sa lecture, puisqu'ils n'ont pas la patience de considérer les remontrances que l'on pourrait faire sur ce sujet dans des livres de dévotion ? [...] il faut que les aventures bizarres et ridicules du berger, Lysis, servent à faire haïr celles des autres romans. » (« L'Avertissement », pp. 364-365)

Et à propos du *Francion*, Émile ROY rappelle que Sorel lui-même « ne put s'empêcher de parler avec tendresse "d'un livre qui avait eu plus de soixante éditions, à Paris, à Rouen, à Troyes et ailleurs" sans compter les traductions en allemand, en anglais et en quelques autres langues. » (1891 : 61)

En faisant l'éloge des histoires comiques et des œuvres galantes qu'il renie, Sorel se mue en défenseur de ces mêmes ouvrages. Il s'agit d'une sorte de « défense et illustration » implicite de ses œuvres de jeunesse. On remarque d'ailleurs que son langage est rempli de métaphores qui laissent entrevoir sa défense de ses premiers ouvrages : « le temps et l'âge de l'homme donnent diverses faces aux actions » (« L'Avertissement », p. 363). Il illustre cette sentence avec l'exemple d'un grand capitaine qui bat des armées avec des canons alors que lorsqu'il était petit il s'amusait à abattre des châteaux de carte avec une « sarbacane ». Le rapport entre l'âge de l'artiste et son œuvre d'art est essentiel pour Sorel. C'est l'âge de l'auteur en quelque sorte qui détermine son œuvre : « toutes les choses de l'univers ont de petits commencements, mais pour juger de leur véritable essence, il faut prendre garde à leur état parfait, et juger des arbres par leurs fruits et non pas simplement par leurs boutons » (« L'Avertissement », p. 363). Il ne faut donc pas blâmer ses premiers écrits qui ne renvoient qu'aux pérégrinations d'un jeune qui se forge au métier d'écrivain. Les justifications apportées par Sorel sont ainsi autant d'aveux implicites de l'écriture de ses œuvres de jeunesse.

La justification de l'auteur est également perceptible à travers une subtile réflexion qu'il mène sur le droit de l'auteur de reconnaître ou non les livres qu'il a écrits. Ainsi, à propos du *Berger extravagant*, il avance :

Quand cette pièce serait la plus mauvaise du monde, qu'en arriverait-il ? Ou il a fait ce livre, ou il ne l'a pas fait. S'il ne l'a pas fait, quel déshonneur en peut-il encourir ? Et s'il l'a fait, n'a-t-il pas montré en n'y mettant point son nom et l'abandonnant à un autre, qu'il ne le croit pas digne d'être avoué de lui ? (« L'Avertissement », p. 364)

Sorel évoque ici le droit dont dispose un écrivain de ne pas avouer son livre en ne mettant pas son nom sur sa couverture. L'auteur n'est plus responsable de son œuvre à partir du moment où il la donne à un autre et, ainsi, l'« abandonne » ; il n'a pas à répondre d'un livre qu'il n'a pas signé de son nom. Le fait d'avouer ou non le livre qu'on a écrit relève donc du droit de l'écrivain, et c'est ce même droit qui justifie l'acte de Sorel de ne pas signer de son nom certains de ses ouvrages.

La question qui se pose désormais n'est plus de savoir si Sorel est l'auteur ou pas des œuvres qu'il désavoue, mais plutôt pourquoi il refused'en assumer la paternité ? De ce fait,

Celui qui désavoue un ouvrage indique au lecteur qu'il en est l'auteur mais qu'il n'a pas l'intention de le reconnaître. Le désaveu ne porte donc pas sur l'acte même d'écrire, mais sur la reconnaissance de l'œuvre. L'auteur se retrouve dans la même situation que le père qui ne nie pas officiellement être le géniteur de son enfant mais qui refuse de le reconnaître légalement. (Roux, 2012 : 412)

Il semble d'ailleurs qu'aux yeux de Sorel le refus de signer un livre qu'on n'a écrit est le seul moyen dont on dispose pour le désavouer ou pour ne pas le reconnaître : « Et si le plus grand personnage du monde et le plus qualifié avait touché à quelque livre, et qu'il ne voulut pas qu'on crût qu'il en prit quelque soin, de quelle autre sorte pourrait-il faire pour y procéder généralement ? » (« L'Avertissement », p. 364). Cette interrogation rhétorique entérine ce droit dont dispose l'écrivain. En quelque sorte, à travers l'établissement de ce droit, il s'agit pour Sorel de se protéger de tous ceux qui associent son nom aux œuvres qu'il désavoue. Au premier rang de ces personnes, figure Antoine Furetière qui lui attribue l'*Histoire comique de Francion* et *Le Berger extravagant*.

Pourquoi Sorel s'obstine-t-il dans son refus d'assumer des ouvrages qu'il reconnaît en partie avoir écrits ? Est-ce la mauvaise image dont les romans sont auréolés à son époque qui explique cette stratégie auctoriale ? Est-ce le souci de son honneur ? La pratique de la dissimulation s'explique-t-elle par la crainte de Sorel d'être associé à un simple auteur d'ouvrages de divertissement ? L'étiquette d'auteur d'ouvrages de divertissement est-elle incompatible avec celle d'auteur d'ouvrages sérieux au regard de l'image que Sorel veut donner de lui ?

4. Préférence pour les ouvrages sérieux

Même si l'auteur du *Francion* fait l'éloge de ses ouvrages de divertissement dans ses bibliographies personnelles, il a toujours montré sa préférence pour ses

œuvres sérieuses. Ainsi, en rédigeant les textes bibliographiques de 1634 et de 1664, Sorel se livre à une sorte de réhabilitation de lui-même, réhabilitation d'une partie essentielle du corpus de son œuvre : ses œuvres sérieuses. À travers ces deux textes, il se donne principalement les moyens de présenter au public ses ouvrages sérieux qui selon lui ont été omis volontairement par les historiens de la littérature : « Ils se sont servis du bruit de Ville pour lui retrancher une bonne partie de sa réputation, et pour faire qu'on ne lui donnât aucune louange que pour les petits essais de sa jeunesse » (« L'ordre et l'examen », p. 41). Sorel craint surtout d'être assimilé à un simple auteur d'œuvres de divertissement. Ainsi il s'attaque sévèrement aux écrivains du siècle qui selon lui « fomentent les erreurs du vulgaire » (« L'Avertissement », p. 366). Sorel leur reproche en fait de privilégier les œuvres récréatives au détriment des œuvres d'érudition :

Pour la honte de ce Siècle, il y a eu mêmes de ces Gens qu'on met au rang des beaux Esprits, qui sont tombés dans l'erreur de faire plus de cas, des ouvrages de plaisir attribués à notre Auteur, que de ceux qui sont les plus solides, & cela par cette raison, qu'on n'aime aujourd'hui que ce qui divertit, quoi que chaque chose ait son prix. (« L'ordre et l'examen », p. 424)

L'auteur du *Françion* est dans l'incompréhension lorsqu'il constate que même les érudits accordent plus d'importance aux œuvres divertissantes. De plus, selon lui, les libraires ont en grande partie contribué à ce désordre qui fait que les écrivains sont plus enclins à répondre aux attentes du public mondain qu'à travailler au service de l'érudition des lecteurs : « Les Libraires y ont contribué, ne voulant que des Pièces récréatives, qui sont courtes d'ordinaire, afin qu'elles n'ennuient point & qu'elles coûtent peu à imprimer » (« L'ordre et l'examen », p. 424). Sorel s'attaque également au « vulgaire », le lecteur inculte qui dédaigne les livres sérieux au profit des ouvrages récréatifs.

C'est dans ce sens que s'inscrit le projet d'écriture de *La Science universelle* présenté dans la bibliographie de 1634 en ces termes :

Il a mis à jour le commencement d'un ouvrage qui fera bien connaître qu'il est autre que l'on a pensé et qui en étonnera plusieurs. Cela fera possible tellement perdre la mémoire de ces petits effets de jeunesse, que l'on ne le considérera plus que par là, de sorte qu'il se pourra [...] défendre contre ceux qui s'imaginent qu'il n'en puisse faire d'autres que comiques. (« L'Avertissement », p. 369)

L'auteur oppose cet « immense » ouvrage, qui démontrera ses qualités d'écrivain, à ses « petits effets de jeunesse » qui renvoient aux ouvrages romanesques. *La Science universelle* a ainsi pour but de rétablir la justice et de réhabiliter l'honneur de Sorel qui est loin de n'être qu'un piètre auteur d'histoires comiques.

On constate une réelle préférence de Sorel pour les œuvres d'érudition qui, outre qu'elles requièrent un travail approfondi, traitent de sujets nobles et utiles à l'instruction des lecteurs. Il regrette surtout que la polémique autour des livres dont il est l'auteur ou non ait détourné le public des œuvres qu'il aurait aimé qu'on lui attribue. De surcroît, il trouve d'une certaine manière injuste que son nom ne

soit associé qu'aux histoires comiques que, de surcroît, il n'a pas signées. D'où cette interrogation qui résume toute la frustration de Sorel :

Or ceux-ci (les auteurs qui ont omis ses œuvres sérieuses) ne sont-ils pas fort injustes et fort inconsiderés de le nommer pour Auteur de Livres où son nom n'est point, et de ne dire pas un seul mot de ceux où il a mis son nom, ou qu'il a avoué partout ? (« L'ordre et l'examen », p. 411)

Donc même si Sorel considère que ses histoires comiques sont originales en ce sens qu'elles se distinguent des romans, pernicious, même s'il définit l'histoire comique comme un genre qui à la fois divertit et véhicule des enseignements, il ne faut pas, selon lui, préférer ces histoires agréables aux œuvres sérieuses ou philosophiques. En fait comme l'explique Olivier Roux, lorsque Sorel commence à écrire au début du XVII^e siècle, la littérature se confond avec ce qu'on appelle à l'époque les « bonnes lettres » qui « recouvrent alors l'ensemble des disciplines intellectuelles dont le fonds commun est l'antiquité ». Ainsi, « lettres ou littérature désignent [...] ce que définissaient les termes du latin humaniste 'Litterae humaniores, literatura, res literaria' », c'est-à-dire la « connaissance érudite de ces fondements de la sagesse et du savoir que sont les textes légués par l'Antiquité, tous les textes, ceux de Varron au même titre que ceux d'Horace, ceux de Galien et d'Euclide au même titre que ceux de Sénèque. » (ROUX, 2012 : 363)

Ainsi, la sagesse est associée aux œuvres d'érudition alors que les auteurs d'œuvres de divertissement sont considérés avec un certain mépris. Ces auteurs sont critiqués en ce sens que leurs livres privilégient le divertissement plutôt que le savoir et ne servent qu'à amuser les ignorants, c'est-à-dire ceux qui ne savent lire ni le latin ni le grec. Par opposition aux bonnes lettres, leurs ouvrages sont classés dans la catégorie des belles-lettres qui occupent le dernier rang « Dans la hiérarchie du savoir [...] comme le montre l'organisation de la bibliothèque naudéenne : "Théologie, médecine, jurisprudence, histoire, philosophie, mathématiques, humanités et autres". » (ROUX, 2012 : 363) Dans *La Bibliothèque française* de Sorel, on retrouve d'ailleurs une hiérarchisation des chapitres qui rejoint l'organisation de la bibliothèque de Naudée.

De surcroît, on peut associer à ce désir d'être reconnu comme un auteur d'ouvrage sérieux les prétentions nobiliaires de Sorel. En effet Charles Sorel déclarait être issu de la famille d'Agnès Sorel, la Dame de beauté et première maîtresse de Charles VII. Sorel expose ses prétentions nobiliaires dans *La Solitude et l'Amour philosophique de Cléomède*. De plus, dans son œuvre consacrée à la biographie de Sorel, Emile Roy s'interroge sur les raisons de cette pratique de la dissimulation et parmi ses hypothèses, on note l'évocation de cette manie chez Sorel à la mystification :

Il aimait le mystère, il était passé maître en fait de supercheries généalogiques ou littéraires, et il abusait, pour les faire, de connaissances très réelles. Bref, à n'interroger que ses œuvres, l'histoire de ce romancier et de sa famille est un roman moitié héroïque, moitié bourgeois, dont il est malaisé de trouver la clef sans recourir aux actes notariés. (ROY, 1891 : 1)

Convaincu de ses origines nobles, Charles Sorel semble s'être prédestiné dès ses premiers écrits à une carrière d'auteur érudit. La pratique de la dissimulation chez Sorel est ainsi comme une entreprise conçue très tôt, d'où le refus de l'auteur de signer ses premiers ouvrages. Dans ce sens, dans *Jugements des sçavans sur les principaux ouvrages des auteurs*, parmi les raisons du refus de certains auteurs de signer de leur vrai nom leurs écrits, Adrien Baillet parle de : « la honte que l'on a de produire ou de publier quelque chose qui ne serait pas digne du rang que l'on tient dans ce monde, ou de la profession que l'on exerce. » (Cité par WAQUET, 2013 : 225-235) Ainsi, la primauté accordée aux sciences solides dans la république des lettres peu s'expliquer également par les prétentions nobiliaires de Sorel. Toutefois l'auteur de *Histoire comique de Francion* ne s'est jamais détourné complètement de sa production fictionnelle. Il a toujours été un fervent défenseur du genre de l'histoire comique qu'il présente comme une forme romanesque novatrice et moderne qui est le fruit d'une longue évolution dans l'art de la pratique romanesque. D'ailleurs, dans *La Bibliothèque française*, Sorel présente la littérature romanesque de façon chronologique. Il place les histoires comiques dans la dernière section : « Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette place finale réservée aux romans comiques n'est pas une sorte d'appendice qui leur serait ménagé, sous forme de strapontin, pour les inclure *in extremis* dans la grande famille romanesque, mais bien le point d'aboutissement d'une évolution qui, des fables antiques, amène au roman moderne, dont les histoires comiques forment ainsi la pointe la plus achevée. » (SERROY : 171) Il faut aussi préciser que Sorel a été témoin et acteur du processus de développement des « Belles lettres » au cours du siècle à travers, entre autres, ses ouvrages critiques : *La Bibliothèque française* et *De la Connaissance des bons livres*.

Au-delà de toutes les raisons et hypothèses qu'on pourrait apporter, il faut noter que l'œuvre de Sorel nous offre une réflexion assez riche sur la pratique de la dissimulation dans la littérature. Sorel s'interroge lui-même sur cette pratique et donne une conception pertinente sur le droit dont dispose un auteur pour reconnaître ou non les livres qu'il a écrits.

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres de Charles Sorel

SOREL Charles (1621), *Histoire amoureuse de Cléagénor et de Doristée*.

SOREL Charles (1622), *Le Palais d'Angélie*.

SOREL Charles (1623), *L'Histoire comique de Francion*, Paris, Pierre Billaine. Le roman est augmenté en 1626, puis, de nouveau en 1633. Dans cette dernière édition, il est intitulé *La vraie histoire comique de Francion* et paraît sous le nom de Nicolas de Moulinet, sieur du Parc.

SOREL Charles (1627-1628), *Le Berger extravagant*, Paris, Toussaint Du Bray. Réédition sous le titre *d'Anti-Roman* en 1633, Paris, Toussaint Du Bray.

SOREL Charles (1628), *Avertissement sur l'histoire de la monarchie française*, Paris, Chez Claude Morlot.

- SOREL Charles (1642), *La Maison des jeux*, Paris, Chez Nicolas de Sercy.
- SOREL Charles (1645), *Les nouvelles choisies : Où se trouvent divers incidents d'Amour et de Fortune*.
- SOREL Charles (1648), *Polyandre : histoire comique*, édition critique de Patrick Dandrey et Cécile Toublet, 2010.
- SOREL Charles (1659), *Description de l'île de portraiture et de la ville des portraits*, Paris, Chez Charles de Sercy.
- SOREL Charles (1667), *La bibliothèque française*, Paris, Compagnie des libraires du Palais.
- SOREL Charles (1641), *La science universelle*, Paris, Chez Toussaint Quinet.
- SOREL Charles (1671), *De la connaissance des bons livres*, Paris, Chez André Pralard.

Ouvrages critiques et articles lus ou consultés

- ROUX Olivier (2012), *La « fonction d'écrivain » dans l'œuvre de Charles Sorel*, Paris, Honoré Champion.
- ROY Émile (1891), *La vie et les œuvres de Charles Sorel*, Paris, Librairie Hachette et Cie.
- SERROY Jean, « Des histoires comiques au roman comique ».³ Version en ligne, disponible sur <http://se17.bowdoin.edu/files/13.SERROY.pdf>
- WAQUET Françoise (2013), « Une pensée morale de l'anonyme. D'après Adrien Baillet (1685-1690) », *Littératures classiques* /1 (N° 80).

³ On ne dispose pas de plus d'informations. Il n'est indiqué sur l'article que le titre et le nom de l'auteur.

ÉCHO DES ÉTUDES ROMANES

Revue semestrielle de linguistique et littératures romanes

Numéro thématique :

Simulatio et Dissimulatio.

De la simulation et de la dissimulation dans la littérature

coordonné par

Veronika Černíková, Kateřina Drsková,
Ivana Oviszach et Josef Prokop

Publié par l'Institut d'Études Romanes
de la Faculté des Lettres
de l'Université de Bohême du Sud,
České Budějovice

avec la participation financière de

l'association Gallica

ISSN : 1801-0865 (Print)
1804-8358 (Online)

L'article qui précède a été téléchargé à partir du site officiel de la revue:

www.eer.cz

Numéro du volume : Vol. XIII / Num. 2 (volume thématique)
2017

Indications relatives au volume thématique :

Titre : *Simulatio et Dissimulatio. De la simulation et de la dissimulation dans la littérature*

Responsables éditoriaux : *Veronika Černíková, Kateřina Drsková, Ivana Ovizzsach, Josef Prokop*

Comité scientifique : *Táňa Alešová (Université de Silésie à Opava), José Luis Bellón Aguilera (Université Masaryk), Francis Claudon (Université Paris-Est), Michel Erman (Université de Bourgogne), Alice Flemrová (Université Charles), Anna Housková (Université Charles de Prague), Petr Kylaoušek (Université Masaryk), Zuzana Malinová (Université de Prešov), Éva Martónyi (Université catholique Péter Pázmány), Daniel Nemrava (Université Palacký à Olomouc), Jitka Radimská (Université de Bohême du Sud), Juan A. Sánchez (Université Charles), Jiří Špička (Université Palacký à Olomouc), Eva Voldřichová-Beránková (Université Charles)*